

Convocation au conseil communautaire : 23 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 23 juillet 2020

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 30

Présents : BENITO GARCIA Richard, BOUGNARD Valérie, BRECHKOFF Thibault, CHEVRIER Philippe, CLERGET Jean-Marie, COIFFÉ Luc, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GAZEU Patrick, GENDRE Grégory, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, LIVENNAIS Patrick, MAZERAT Adrien, MORANDEAU Yannick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, RAYNAL Philippe, ROBILLARD Patrice, VILLAUTREIX Marie-Josée

Excusés :

CHARTIER Chantal pouvoir à Patrice ROBILLARD

DELHUMEAU-JAUD Fabienne pouvoir à Dominique RABELLE

DELISEE Martine pouvoir à Sylvie FROUGIER

FERREIRA François pouvoir à Michel PARENT

JOYEUX Nathalie Pouvoir à Joseph HUOT

MONNEREAU Patrick pouvoir à Philippe CHEVRIER

SUEUR Christophe pouvoir à Éric GUILBERT

VITET Françoise pouvoir à Patrick GAZEU

### 3- DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 portant élections des membres du bureau de la communauté

Le bureau peut par délégation du Conseil Communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- de décider de l'acquisition de terrains et biens immobiliers dans la limite de 4600 € par parcelle;
- de décider le versement de subventions aux personnes de droit privé dans le domaine de l'amélioration de l'habitat;
- de fixer les différents tarifs et droits d'entrée des musées et écomusées gérés par la Communauté de communes ;
- de fixer le montant des loyers et des prestations appliqués au sein de la Maison des entreprises.
- de décider le versement de l'aide aux personnes de droit privé pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de l'aide est de 10 % du prix TTC du vélo dans la limite de 100 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le régime de délégation proposé ci-dessus et précise que les décisions prises par le bureau dans ce cadre feront l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 30 juillet 2020

Pour copie conforme

Le Président,



ÎLE D'OLÉRON  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Michel Parent